



Nous sommes là pour vous aider



N°15059*02

ASSOCIATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois volets :

1. un bilan qualitatif de l'action (ou du projet) : mise en œuvre de l'action, bénéficiaires, lieux et délais de réalisation
2. un tableau de données chiffrées : budget **final réalisé**
3. l'annexe explicative du tableau : explication de certains postes du budget final

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne

qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : TANGRAM

Numéro SIRET : 508445533 00047

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations :

Référence de la demande : 00110153

Libellé de la demande : 2021 - 973 - Cayenne - MAREL - TANGRAM

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Horaires : 1 SEMESTRE 2021 : Lundi, mardi, mercredi et jeudi 15h30- 17h30 4 groupes de 12 enfants et 2 groupes de 15 jeunes

2 SEMESTRE 2021 : Lundi, mardi et jeudi 14h30- 18h30 6 groupes de 10 enfants et 1 groupe 20 jeunes

Publics : enfants et jeunes entre 3 et 20 ans

Nombre d'enfants touchés : 166

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Nombre approximatif total de personnes bénéficiaires : 122

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Date de début : 01/01/2021

Date de fin : 31/12/2021

Lieux de réalisation : Local associatif, sorties pédagogiques

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Oui, les familles de Cayenne sont de plus en plus nombreuses. Le travail en partenariat avec les écoles et le PRE ne cesse de se consolider. Les parents se saisissent mieux de la scolarité des leurs enfants et les enfants trouvent dans les activités proposés un lieu de découverte et de développement d'autonomie à réinvestir en milieu scolaire.

2. Tableau de synthèse¹

Exercice 2021
Exercice 2022
Exercice 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
60 - Achats	30 490,00 €	29 011,00 €	95%	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €	10 600,00 €	0%
Prestations de services	17 400,00 €	24 338,00 €	140%	Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €	10 600,00 €	0%
Achats matières et fournitures	12 790,00 €	4 273,00 €	33%	73 - Dotations et produits de tarification	0,00 €	0,00 €	0%
Autres fournitures	300,00 €	400,00 €	133%	Dotations et produits de tarification	0,00 €	0,00 €	0%
61 - Service extérieurs	18 455,00 €	12 684,00 €	69%	74 - Subventions d'exploitation	142 568,00 €	143 811,00 €	101%
Locations	11 924,00 €	7 177,00 €	60%	Etat: Ministères, directions ou services déconcentrés			
Entretien et réparation	3 100,00 €	2 594,00 €	84%	MINISTERE-CULTURE	12 000,00 €	20 000,00 €	167%
Assurance	3 181,00 €	2 913,00 €	92%	973-ETAT-POLITIQUE-VILLE	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
Documentation	250,00 €	0,00 €	0%	973-GUYANE FRANCAISE-JEUNESSE-VIE-ASSO	12 000,00 €	8 000,00 €	67%
62 - Autres services extérieurs	9 026,00 €	12 802,00 €	142%	973-GUYANE FRANCAISE-SOLIDARITE	0,00 €	9 500,00 €	0%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 750,00 €	6 490,00 €	173%	Conseil-s Régional(aux)	15 000,00 €	20 000,00 €	133%
Publicité, publication	0,00 €	0,00 €	0%	GUYANE (CONSEIL REGIONAL)			
Déplacements, Missions	3 326,00 €	3 971,00 €	119%	Conseil-s Départemental (aux)			
Services bancaires, autres	1 950,00 €	2 341,00 €	120%	Communautés de communes ou d'agglomérations	15 000,00 €	12 000,00 €	80%
63 - Impôts et taxes	0,00 €	1 716,00 €	0%	973-CA DU CENTRE LITTORAL			
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	1 716,00 €	0%	Commune(s)	5 000,00 €	3 000,00 €	60%
Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0%	CAYENNE (97300)	10 000,00 €	10 000,00 €	100%
64 - Charges de personnel	67 913,00 €	87 025,00 €	128%	REMIRE MONTJOLY (97354)			
Rémunération des personnels	47 805,00 €	67 593,00 €	141%	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	25 173,00 €	13 330,00 €	53%
Charges sociales	19 179,00 €	15 864,00 €	83%	973-CAF	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges de personnel	929,00 €	3 568,00 €	384%	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	29 895,00 €	30 874,00 €	103%
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%	Aides privées (fondation)	8 500,00 €	7 107,00 €	84%
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0%	Autres établissements publics			
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0%	75 - Autres produits de gestion courante	200,00 €	209,00 €	105%
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%	756. Cotisations	200,00 €	200,00 €	100%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%	758. Dons manuels - Mécénat	0,00 €	0,00 €	0%
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	7 210,00 €	0%	750. Autres produits de gestion courante	0,00 €	9,00 €	0%
Dotation aux amortissements	0,00 €	7 210,00 €	0%	76 - Produits financiers	0,00 €	389,00 €	0%
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	0,00 €	0%	Produits financiers	0,00 €	389,00 €	0%
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	0,00 €	0%	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0%
Charges indirectes	16 884,00 €	11 160,00 €	66%	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0%
Charges fixes de fonctionnement	16 884,00 €	11 160,00 €	66%	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	6 599,00 €	0%
Frais financiers	0,00 €	0,00 €	0%	789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €	6 599,00 €	0%
Autres charges indirectes	0,00 €	0,00 €	0%	79 - Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0%
Total des charges	142 768,00 €	161 608,00 €		Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0%
				Ressources propres affectées au projet	0,00 €	0,00 €	0%
				Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0,00 €	0,00 €	0%
				Total des produits	142 768,00 €	161 608,00 €	

CONTRIBUTIONS				VOLONTAIRES ⁴			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	7 000,00 €	5 765,00 €	82%	87- Contributions volontaires en nature	7 000,00 €	5 765,00 €	82%
860- Secours en nature	0,00 €	0,00 €	0%	870- Bénévolat	7 000,00 €	5 765,00 €	82%
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00 €	0,00 €	0%	871- Prestations en nature	0,00 €	0,00 €	0%
862- Prestations	0,00 €	0,00 €	0%	875- Dons en nature	0,00 €	0,00 €	0%
864- Personnel bénévole	7 000,00 €	5 765,00 €	82%	TOTAL	149 768,00 €	167 373,00 €	
TOTAL	149 768,00 €	167 373,00 €					

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. 4

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Pas d'écarts significatifs

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom) OCINEIA BARBOSA DA SILVA représentant(e) légal(e) de l'association TANGRAM

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 15/04/2022 à CAYENNE

Signature



TANGRAM
398, Rue de la Sucrière
Lot. Acquavilla - 97351 MATOURY
association@tangram-guyane.org
Tél.: 0594 25 90 57
Siret: 508 445 533 00047

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »